

6

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'entretien des ascenseurs
dans les bâtiments communaux**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3414 en date du 28 septembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3496 en date du 19 octobre 2006,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux, à la société :

OTIS
3 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

pour son offre variante conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, décomposée comme suit : un montant global et forfaitaire de 55 778,00 euros HT.

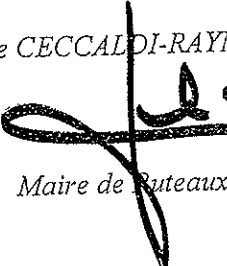
Les prestations sur bons de commande, hors forfait, seront rémunérées comme suit :

- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 20h) : 56,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 20h à 8h) : 112,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (les week-ends et jours fériés à toute heure) : 112,00 euros HT*
- frais forfaitaires de déplacement : Les frais de déplacements sont inclus dans les prix horaires et prix forfaitaires*
- coefficient sur prix payé au fournisseur pour le matériel nécessaire à l'entretien ou au renouvellement d'équipements ou de pièces : 1,35*
- plus un bordereau des prix unitaires des tarifications appliquées*

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à la société,

- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'entretien des ascenseurs
dans les bâtiments communaux**

Vu le rapport établi le 15 décembre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux, à la société :

**OTIS
3 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX**

pour son offre variante conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, décomposée comme suit : un montant global et forfaitaire de 55 778,00 euros HT.

Les prestations sur bons de commande, hors forfait, seront rémunérées comme suit :

- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 20h) : 56,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 20h à 8h) : 112,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (les week-ends et jours fériés à toute heure) : 112,00 euros HT*
- frais forfaitaires de déplacement : Les frais de déplacements sont inclus dans les prix horaires et prix forfaitaires*
- coefficient sur prix payé au fournisseur pour le matériel nécessaire à l'entretien ou au renouvellement d'équipements ou de pièces : 1,35*
- plus un bordereau des prix unitaires des tarifications appliquées*

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à la société,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'entretien des ascenseurs
dans les bâtiments communaux**

En sa séance du 28 septembre 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

En sa séance du 19 octobre 2006, le Conseil Municipal a accepté de rectifier le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux.

Par la suite, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 29 septembre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 05 octobre 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 04 octobre 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 06 octobre 2006),

Des avis rectificatifs ont été expédiés les 06 et 11 octobre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parutions les 10 et 13 octobre 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parutions les 10 et 13 octobre 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parutions les 13 et 20 octobre 2006),

La personne responsable du marché, en sa séance du 27 novembre 2006, a ouvert les plis reçus des sociétés suivantes : MANEI LIFT SNC, OLEOLIFT et OTIS.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 07 décembre 2006, après avoir pris connaissance du rapport de présentation des candidatures, a décidé d'agréer les candidatures des sociétés MANEI LIFT SNC, OLEOLIFT et OTIS, de procéder à l'ouverture de leur offre et de faire établir un rapport d'analyse de celles-ci.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 décembre 2006, a décidé d'attribuer le marché relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux, à la société :

OTIS
3 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

pour son offre variante conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, décomposée comme suit d'un montant global et forfaitaire de 55 778,00 euros HT.

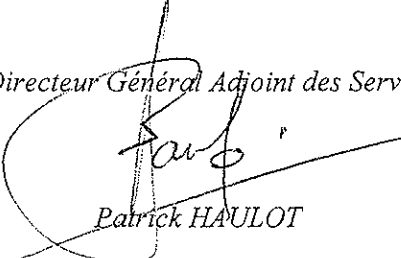
Les prestations sur bons de commande, hors forfait, seront rémunérées comme suit :

- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 20h) : 56,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 20h à 8h) : 112,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (les week-ends et jours fériés à toute heure) : 112,00 euros HT*
- frais forfaitaires de déplacement : Les frais de déplacements sont inclus dans les prix horaires et prix forfaitaires*
- coefficient sur prix payé au fournisseur pour le matériel nécessaire à l'entretien ou au renouvellement d'équipements ou de pièces : 1,35*
- plus un bordereau des prix unitaires des tarifications appliquées*

Cette offre s'est avérée la plus satisfaisante sur le plan financier et cohérente sur le plan technique. Le candidat a notamment pris en compte les impacts de la récente réforme de la réglementation applicable à l'entretien des ascenseurs.

Le procès verbal peut être consulté à la Direction de la Commande Publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3414 en date du 28 septembre 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3496 en date du 19 octobre 2006, acceptant la rectification du dossier de consultation d'entreprises relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 29 septembre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 05 octobre 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 04 octobre 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 06 octobre 2006),

Vu les avis rectificatifs expédiés les 06 et 11 octobre 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parutions les 10 et 13 octobre 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parutions les 10 et 13 octobre 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parutions les 13 et 20 octobre 2006),

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2006,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 15 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif à l'entretien des ascenseurs dans les bâtiments communaux, à la société :*

OTIS
3 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

pour son offre variante conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises, décomposée comme suit d'un montant global et forfaitaire de 55 778,00 euros HT.

Les prestations sur bons de commande, hors forfait, seront rémunérées comme suit :

- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 8h à 20h) : 56,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (du lundi au vendredi de 20h à 8h) : 112,00 euros HT*
- prix horaire d'intervention (les week-ends et jours fériés à toute heure) : 112,00 euros HT*
- frais forfaitaires de déplacement : Les frais de déplacements sont inclus dans les prix horaires et prix forfaitaires*

- *coefficient sur prix payé au fournisseur pour le matériel nécessaire à l'entretien ou au renouvellement d'équipements ou de pièces : 1,35*
- *plus un bordereau des prix unitaires des tarifications appliquées*

Article 2 *La période du marché est définie comme suit :*

- ✓ *Première année ferme : du 1^{er} janvier 2007 au 31.12.2007*
- ✓ *Première année de reconduction expresse : du 01.01.2008 au 31.12.2008*
- ✓ *Seconde année de reconduction expresse : du 01.01.2009 au 31.12.2009*
- ✓ *Troisième année de reconduction expresse : du 01.01.2010 au 31.12.2010*

Article 3 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à la société.*

Article 4 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*